

I-2004-0-11-0425-01 (258)



PL 5132
PPL 3762
20 janvier 2005
Dépôt: Jacques-Yves Henckes

1

RESOLUTION

Chambre des Députés

- constatant que le projet de loi relatif au référendum au niveau national fixe les modalités d'organisation d'un référendum sur base de l'article 51 paragraphe 7 et de l'article 114 de la Constitution ;
- saluant la volonté du Gouvernement d'introduire dans notre système politique l'initiative populaire en matière législative;
- constatant que la volonté du Gouvernement d'introduire l'initiative populaire en matière législative à travers le projet de loi initial «relative à l'initiative populaire en matière législative et au référendum» s'est heurtée à l'opposition formelle du Conseil d'Etat, sur base de considérations constitutionnelles.

décide

de prendre les mesures législatives nécessaires à l'introduction du référendum sur initiative populaire en matière législative dans le régime politique de notre pays.

J.-Y. Henckes Gast Gibéryen Robert Mehlen Aly Jaerling J.-P. Koepf